



RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00661010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 16. Etablissements culturels - Rapport d'activité 2020

Délibération n° 2021/006610

Etablissements culturels - Rapport d'activité 2020

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
CCSPL	01/10/2021	Favorable unanime
Commission de contrôle financier	21/10/2021	Favorable unanime
Commission n° 3	20/10/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter une synthèse des rapports d'activités et financiers 2020 des établissements publics culturels dans lesquels la Ville de Besançon est un acteur majeur, à savoir : la Régie autonome personnalisée La Rodia, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle les Deux Scènes, l'Etablissement Public de Coopération Culturelle ISBA, le Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté et le Centre National Dramatique.

Avant tout autre point, il convient de rappeler ici que les conditions d'exercice de l'activité 2020 ont été entravées par la crise sanitaire, avec la fermeture des sites et l'arrêt complet d'activité en présentiel.

Le Conseil Municipal a voté lors de sa séance du 10 décembre 2020 de maintenir l'ensemble des financements et d'accorder des exonérations de loyer à ces structures.

Toutes les structures ont fait preuve d'imagination pour développer d'autres formats : streaming, visio, concerts sur les toits, en pied d'immeuble, partenariat renforcé avec les acteurs culturels locaux, résidences d'artistes etc...

I. Régie Autonome Personnalisée La Rodia

A/ Activité 2020

Le projet de La Rodia vise au développement des musiques actuelles et s'ancre sur un territoire actif dans ce domaine. Les trois grands axes de métier sont : la diffusion, l'action culturelle et l'accompagnement des pratiques musicales. La Rodia dispose du label d'Etat : c'est une SMAC (Scène des Musiques actuelles).

La Rodia compte 16 salariés permanents, et recourt à de nombreux *intermittents et personnels d'accueil et de bar, en fonction des concerts et manifestations organisées.

En année normale, La Rodia organise plus de 70 soirées et accueille 38 000 spectateurs par an avec en plus deux temps forts qui marquent la saison : Le Festival Détonation (fin septembre) et le Festival Génériq (février). Elle accueille également des résidences d'artistes et apporte ses ressources à des projets artistiques locaux.

Du fait de la crise sanitaire, l'évènement phare « Détonation » n'a pas eu lieu en 2020 (52 artistes programmés). Durant cette crise, La Rodia a développé des résidences d'artistes, participé à des co-productions et financé des animations avec des artistes locaux, organisé les sessions « rooftop Festival », « à genoux mais pas couché ».

B/Juridico-financier

L'année 2020 a vu l'installation du nouveau conseil d'administration suite aux élections municipales. La RAP La Rodia est présidée par Mme Aline CHASSAGNE.

La situation financière de La Rodia est bonne car les collectivités ont maintenu leurs subventions en dépit des annulations de programmation. Les charges structurelles ont donc été financées. Traditionnellement, les recettes propres et le mécénat ont un poids significatif dans les recettes de la Rodia. Le contexte sanitaire a perturbé cet équilibre.

En section de fonctionnement :

- Le total des recettes en 2020 = 1 380 K€ (2 051 K€ en 2019), dont 945 K€ de subventions
- Le total des dépenses en 2020 = 1 220 K€ (2 103 K€ en 2019), dont 662 K€ de masse salariale
- Le résultat de fonctionnement 2020 est un excédent de 160 K€ ce qui porte à 272 K€ l'excédent à reporter.

En section d'investissement :

- Le total des recettes en 2020 = 129 K€ (324 K€ en 2019)
- Le total des dépenses en 2020 = 152 K€ (346 K€ en 2019)
- le résultat d'investissement 2020 est un déficit de 23 K€ ce qui porte à 0 K€ le résultat à reporter.

C/ Liens avec la Ville de Besançon

Le conseil d'administration est composé de 11 membres dont 9 élus de la Ville de Besançon. La Ville et la Rodia ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui porte sur la période 2018-2021.

En 2020, la Ville de Besançon a versé une subvention de fonctionnement de 532 400 € et d'équipement de 35 000 €. Des actions ont été financées à hauteur de 20 397 € (15 000 € au titre du festival Détonation 2020 ; 3 897 € pour les parcours culturels et 1500 € pour l'organisation d'un colloque fedelima).

La Rodia a facturé quelques prestations pour 1 820 €.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé les loyers, les charges et les taxes pour un montant de 89 905 € HT.

II. Etablissement public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes

A/ Activité 2020

L'EPCC Les Deux Scènes s'inscrit dans le réseau des soixante-seize Scènes Nationales labellisées par le Ministère de la Culture et de la Communication. Issus du mouvement de la décentralisation théâtrale, ces établissements culturels ont en commun trois missions essentielles :

- la diffusion de spectacles pluridisciplinaires : musique, théâtre, danse, opéra, cirque, formes transdisciplinaires, cinéma;
- la création artistique (production et coproduction) de référence nationale, voire internationale dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine;
- la participation dans son aire d'implantation à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements des publics à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci.

L'EPCC Les Deux Scènes entend mener une mission d'utilité sociale en constituant un lieu ouvert et accessible, invitant à la curiosité, à l'inventivité, au dialogue. Avec deux sites : le théâtre Ledoux au centre-ville et l'Espace à Planoise, la Scène nationale veille tout particulièrement à ce que les habitants de Planoise bénéficient de la structure culturelle de proximité implantée au cœur du quartier ; elle incite les publics du centre-ville à venir à Planoise et inversement. Elle tente ainsi de

réduire les inégalités d'accès à la culture, de faciliter la venue aux rendez-vous culturels et artistiques de proximité et de favoriser les pratiques artistiques et culturelles du plus grand nombre.

En année normale, l'EPCC totalise environ 160 représentations et accueille environ 45 000 spectateurs.

Une particularité de la structure est sa dimension « cinéma », classé « Art et Essai » par le CNC depuis 2009 et qui a reçu le label « patrimoine et répertoire ». En année normale, elle totalise près de 25 000 entrées.

La saison 2019/2020, interrompue en mars, a compté 40 spectacles, 113 films et deux performances. Au moment de la fermeture des théâtres, la saison 2020/2021 des 2 Scènes était bouclée, les représentations confirmées aux compagnies, les textes pour la plaquette rédigés.

Dans l'impossibilité d'accueillir le public pendant plusieurs mois, la SN a néanmoins gardé un lien avec son public jeune (adaptation des actions dans les écoles, collèges et lycées), contribué au maintien et à la relance du travail des artistes avec une attention particulière pour ceux du territoire (laboratoires de recherche, création d'une plateforme régionale chorégraphique ambitieuse dans le cadre de Jours de Danse, temps fort jeune public et famille Terrain de jeu, cartes blanches).

B/Juridico-financier

L'année 2020 a vu l'installation du nouveau conseil d'administration suite aux élections municipales.

La situation financière de l'EPCC les Deux Scènes est bonne car les collectivités ont maintenu leurs contributions en dépit des annulations de programmation. Les charges structurelles ont donc été financées.

En section de fonctionnement :

- Le total des recettes en 2020 = 3 935 K€ (4 037 K€ en 2019), dont 3 295 K€ de contributions et subventions
- Le total des dépenses en 2020 = 3 858 K€ (4 035 K€ en 2019), dont 1 958 K€ de masse salariale
- Le résultat de fonctionnement 2020 est un excédent de 77 K€ ce qui porte à 279 K€ l'excédent à reporter.

En section d'investissement :

- Le total des recettes en 2020 = 167 K€ (130 K€ en 2019)
- Le total des dépenses en 2020 = 167 K€ (147 K€ en 2019)
- le résultat d'investissement 2020 est un nul ce qui porte à 112 K€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la Ville de Besançon

Le conseil d'administration de l'EPCC Les Deux Scènes est composé de 19 membres dont 9 représentants de la Ville de Besançon, 3 représentants de l'État, 4 personnalités qualifiées et 2 représentants du personnel.

La présidence du Conseil d'administration de l'EPCC est assumée par M.Jérôme Thiébaux.

La convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs a été renouvelée pour la période 2020-2023.

La Ville met à disposition de l'EPCC 8 agents (sur un total de 40) et des moyens matériels valorisés pour 184 K€ dans la convention.

En 2020, la Ville de Besançon a versé une contribution de fonctionnement de 1 822 200 € et une subvention d'équipement de 75 000 €. Des actions (ex :PAEC) ont été financées à hauteur de 4 454 €, et l'EPCC a facturé quelques prestations pour 1 100 €.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé les loyers + charges + taxes pour un montant de 91 750 € HT et le personnel mis à disposition pour 346 665 € TTC.

III. Etablissement public de Coopération Culturelle Institut Supérieur des Beaux-Arts

A/ Activité 2020

L'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon est un établissement public de coopération culturelle, ayant pour mission l'enseignement supérieur artistique et la recherche en Art et en Communication Visuelle. Sous tutelle scientifique du ministère de la Culture, il prépare plus de 200 élèves au Diplôme national d'art (DNA, valant grade de Licence) et au Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, valant grade de Master) dans ces deux filières.

Pendant les périodes de confinements, les enseignants ont utilisé différents supports de communication comme la visioconférence ou la création de chaînes youtube pour structurer le contenu du cursus. Au deuxième semestre, ce système totalement virtuel a laissé la place à une formule hybride mêlant les échanges dématérialisés et les cours en présentiel pour les enseignements pratiques, cette dérogation ayant été accordée aux écoles d'art.

Le concours d'entrée a été organisé de manière dématérialisée.

Au niveau de la fabrique culturelle, seule une exposition (l'artiste Mohamed Lekleti) a pu se tenir, les autres événements ont été annulés ou reportés.

En ce qui concerne la coopération internationale, les mobilités Erasmus ont été très largement freinées et restreintes. Certains programmes qui se déclinent dans des zones à risques comme la Chine ou le sous-continent indien ont été annulés. Le projet d'échange avec le Bangladesh a donc été suspendu et la résidence d'artiste fermée. Cependant virtuellement, des liens forts ont été maintenus.

B/Juridico-financier

L'année 2020 a vu l'installation du nouveau conseil d'administration suite aux élections municipales. L'EPCC est présidé par Mme Aline CHASSAGNE.

La situation financière de l'ISBA est saine à fin 2020. Toutefois elle appelle une certaine forme de vigilance. En effet, même si l'Etat et la Ville de Besançon ont maintenu leur contribution en 2020, et que les charges structurelles ont donc ainsi été financées, l'équilibre économique de l'ISBA repose également sur des réponses à projet pour financer d'autres dépenses. L'année 2021 sera ainsi à surveiller.

En section de fonctionnement :

- Le total des recettes en 2020 = 2 350 K€ (2 322 K€ en 2019), dont 2 009 K€ de subventions
- Le total des dépenses en 2020 = 2 172 K€ (2 357 K€ en 2019), dont 1 782 K€ de masse salariale
- Le résultat de fonctionnement 2020 est un excédent de 177 K€ ce qui porte à 319 K€ l'excédent à reporter, dont une majeure partie est déjà fléchée sur des dépenses à réaliser sur des appels à projet déjà financés.

En section d'investissement :

- Le total des recettes en 2020 = 84 K€ (82 K€ en 2019)
- Le total des dépenses en 2020 = 83 K€ (62 K€ en 2019)
- le résultat d'investissement 2020 est un excédent de 1 K€ ce qui porte à 29 K€ le résultat à reporter.

C/ Liens avec la Ville de Besançon

Le conseil d'administration est composé de 17 membres dont 7 représentants de la Ville de Besançon et 2 représentants de l'Etat,

La Ville et l'EPCC ISBA ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui porte sur la période 2017-2019, prolongée jusqu'au 31/12/2022 lors du Conseil Municipal du 12/12/2019 puis du 10/12/2020.

La Ville met à disposition de l'EPCC 27 agents permanents (sur un total de 36) et met gracieusement à disposition de l'ISBA les locaux rue Papin.

En 2020, la Ville de Besançon a versé une contribution de fonctionnement de 1 429 000 € et une subvention d'équipement de 28 000 €.

A l'inverse, la Ville de Besançon a encaissé le remboursement du personnel mis à disposition pour 1 332 270 € et diverses prestations facturées pour 7 980 €.

IV. Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche Comté

A/ Activité 2020

L'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté est issu du rapprochement, effectué en 2010, entre l'Orchestre de Besançon Franche-Comté et l'Orchestre de Montbéliard, autour du projet artistique et culturel de Jean-François Verdier. Placé sous sa direction musicale, cet ensemble s'est depuis fortement développé tant en qualité qu'en audience publique. Il est aujourd'hui reconnu au niveau national. En saison normale, l'Orchestre présente une soixantaine de représentations et publie régulièrement des enregistrements salués par la critique internationale.

Le répertoire de l'orchestre est extrêmement large - du XVIII^{ème} siècle à nos jours, avec des incursions dans les musiques du monde et le jazz, et des propositions pluridisciplinaires (musique/danse, musique/arts visuels, etc.). Une attention particulière est portée au jeune public (intervention dans les parcours culturels de la Ville de Besançon), aux événements « grand public » (concert du nouvel an ou concert d'ouverture du Festival International de Musique), aux formes participatives (comme « Comme Bach », « Rendez-vous conte ») et à l'action culturelle.

En outre, l'OVHFC propose chaque été aux jeunes musiciens de la région une académie suivie de concerts - « l'Orchestre des jeunes de Bourgogne-Franche-Comté ».

Du fait de la crise sanitaire, tous les concerts et actions de médiation de fin de saison 2019-2020 ont été annulés du 16 mars au 18 juillet 2020 (ex : le carnaval gastronomique de animaux, la série Jazz machine, Orphée) ainsi que les concerts du dernier trimestre 2020 (ex : les chants du destin, la leçon de Toccato). Lorsque cela était possible, les représentations ont été reportées sur la saison suivante (ex : Orphée). L'OVH s'est adapté à la crise en reportant les engagements annulés sur des projets numériques d'action culturelle et d'enregistrement. Par ailleurs, pendant les deux confinements, des sérénades ont été proposées aux maisons de retraite de la région.

Globalement, durant la crise sanitaire, le niveau d'activité prévu a été maintenu.

B/Juridico-financier

L'année 2020 a vu l'installation du nouveau comité syndical suite aux élections municipales.

Le syndicat mixte est présidé par Mme Aline CHASSAGNE.

Il compte 8 salariés permanents.

L'Orchestre s'est engagé dans une demande de labellisation d'Orchestre en Région auprès du Ministère de la Culture. Ce projet est en cours, depuis la création au 1^{er} septembre 2019 de 30 postes de musiciens permanents à 50 % d'un temps plein, grâce à l'augmentation des contributions apportées par les collectivités et de la subvention de l'Etat. Le dossier a été déposé en 2020.

La situation financière de l'OVH est bonne car les collectivités ont maintenu leurs contributions réglementaires en dépit des annulations de programmation. Les charges structurelles ont donc été financées, et en parallèle l'Orchestre a réalisé des économies par exemple sur les frais de déplacement ou de location de matériel car les concerts n'ont pas eu lieu.

En section de fonctionnement :

- Le total des recettes en 2020 = 2 074 K€ (1 901 K€ en 2019), dont 1 810 K€ de contributions et subventions
- Le total des dépenses en 2020 = 2 045 K€ (2 023 K€ en 2019), dont 1 778 K€ de masse salariale
- Le résultat de fonctionnement 2020 est un excédent de 29 K€ ce qui porte à 445 K€ l'excédent à reporter.

En section d'investissement :

- Le total des recettes en 2020 = 24 K€ (54 K€ en 2019)
- Le total des dépenses en 2020 = 43 K€ (25 K€ en 2019)
- le résultat d'investissement 2020 est un déficit de 19 K€ ce qui porte à 13 K€ l'excédent à reporter.

C/ Liens avec la Ville de Besançon

Le comité syndical est composé de seize membres représentant les collectivités, dont 8 pour la Ville de Besançon et 4 pour la Région BFC.

Il n'existe pas de convention entre la Ville de Besançon et l'Orchestre car les engagements ont été pris dans le cadre des statuts puisqu'il s'agit d'un syndicat mixte.

Dans le cadre statutaire, la Ville a versé une contribution de fonctionnement de 805 000 € à l'OVH, une subvention d'équipement de 2 000 €. Des actions ont été financées pour 3 776 € (Parcours culturels : 2 776 € Contrat de Ville : 1 000 €). Par ailleurs, la Ville met à disposition des locaux administratifs, et, via l'EPCC Les Deux Scènes, l'accès au théâtre rue Megevand.

V. Centre Dramatique National

Un Centre dramatique national a pour double mission d'être un outil majeur et structurant pour la création d'œuvres théâtrales et de lutter contre les inégalités d'accès à la culture des publics dans le cadre des politiques publiques de régionalisation et de décentralisation.

Il en existe aujourd'hui 38 en France. Ils sont dirigés par des artistes, afin qu'une ligne artistique forte et singulière soit donnée au projet du théâtre. Le CDN Besançon Franche-Comté a été créé en 1972.

Depuis 2018, le CDN BFC bénéficie de l'agrément ESUS (entreprise solidaire d'utilité sociale).

A/ Activité 2020

Du fait de la crise sanitaire, le théâtre est resté fermé au public pendant 28 semaines, dont 11 d'interruption totale de l'activité : 33 représentations ont été annulées au siège et 44 en tournées. 363 heures d'EAC ont également été annulées ainsi que 73 jours de répétition.

La nouvelle création Antoine et Cléopâtre a été fortement impactée par la crise : l'exploitation au siège et en tournée a été intégralement annulée. Le CDN espère pouvoir redémarrer l'exploitation en 2022 après une période suffisante de répétitions liées à la reprise du spectacle.

Certains projets inscrits dans le cadre européen INTEREG n'ont pu avoir lieu en 2020 et sont reportés en 2021.

Le CDN a bénéficié d'aides financières qui ont été affectées à un plan de relance, destiné aux équipes artistiques fragilisées par la crise économique et sanitaire traversée depuis mars 2020. Le CDN a organisé des ateliers participatifs en direction des jeunes, une Guinguette augmentée (près de 3 000 personnes en septembre 2020), un doublement du dispositif « laboratoire » en direction des compagnies émergentes et locales.

B/Juridico-financier

Le CDN est géré sous forme d'une SARL (société à responsabilité limitée) de droit privé, dénommée « Compagnie AIRELLE ».

Le gérant de la SARL est la directrice, Mme Célie PAUTHE.

L'effectif moyen est de 32 personnes.

Le commissaire aux comptes certifie que les comptes 2020 sont réguliers et sincères.

La situation financière du CDN est saine. Les collectivités ont maintenu leurs contributions réglementaires en dépit des annulations de programmation, et le CDN a bénéficié des dispositifs d'aides de l'Etat. Les charges structurelles ont donc été financées, et en parallèle le CDN a réalisé des économies par exemple sur les frais de déplacement ou de location de matériel car les représentations n'ont pas eu lieu.

Les chiffres clés du CDN sont les suivants :

- Le total des produits en 2020 = 3 140 K€ (3 109 K€ en 2019), dont 2 325 K€ de subventions
 - Le total des charges en 2020 = 2 981 K€ (3 010 K€ en 2019), dont 1 471 K€ de masse salariale après 282 K€ d'exonérations de charges sociales (crise sanitaire)
 - Le résultat 2020 est un excédent de 156 K€ ce qui porte à 268 K€ les fonds propres.
- Il convient de noter que l'essentiel de cet excédent est d'ores et déjà affecté à des opérations 2021 (financées en 2020) dans le cadre du plan de relance.

C/ Liens avec la Ville de Besançon

Les représentants de la Ville (Mme CHASSAGNE) de l'Etat et de la Région siègent au sein d'un comité de suivi.

La Ville et le CDN ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens qui porte sur la période 2018-2020 (prolongée jusqu'au 31/12/2021 lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2021).

Une convention de location temporaire est adossée à la convention d'objectifs et de moyens pour des locaux avenue de Chardonnet au sein de la Friche Artistique, pour un loyer symbolique.

Par ailleurs la Ville met à disposition au CDN des locaux rue de Trey et rue de la République.

En 2020, la Ville de Besançon a versé une subvention de fonctionnement de 525 000 € et d'équipement de 15 600 €. Des actions (parcours culturels) ont été financées à hauteur de 2 964 €. Le CDN reverse en moyenne par an à la Ville de Besançon la somme de 74 000 € au titre des loyers et charges (friche atelier siège terrasse). La valorisation des apports indirects (communication, charges, mises à disposition, etc.) atteint en 2020 : 161 200 €.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport portant sur les Etablissements Publics Culturels de l'année 2020.

Pour extrait conforme,
Pour La Mairie,
Le Premier Adjoint.



Abdel GHEZALI